



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ,

par le soussigné, Alain St-Vincent-Rioux, Directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que le conseil, à sa séance ordinaire du 11 juin a adopté le règlement numéro 2018-094, intitulé :

« Règlement décrétant une dépense de 327 956\$ et un emprunt de 245 967\$ pour les travaux de municipalisation des chemins du Domaine du Rêve »

Ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 20 juillet 2018.

Ce règlement entre en vigueur aujourd'hui et peut être consulté à l'Hôtel de Ville de Saint-Lucien aux heures habituelles d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Lucien, ce 12^e jour d'octobre 2018.



Alain St-Vincent-Rioux
Directeur général et secrétaire-trésorier